



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

ATELIER SOUS REGIONAL DE RENFORCEMENT DES CAPACITES ET DE PREPARATION DES ECHEANCES FUTURES SOUS LA CCNUCC

28 – 30 août 2017

ELONDA, CONGO

TERMES DE REFERENCE

1. Contexte et justification

A la suite de la tenue de la 12^{ème} session de la Conférence des Parties à la CCNUCC (CdP-21) de Paris au terme de laquelle la communauté internationale a marqué l'histoire universelle avec l'adoption de l'Accord global de lutte contre les changements climatiques, le défi majeur qui se présente aujourd'hui à ladite communauté est la mise en œuvre dudit Accord. A cet égard, c'est à juste titre que la 22^{ème} session de la Conférence des Parties à la CCNUCC (CdP 22) qui s'est tenue en novembre 2016 à Marrakech au Royaume du Maroc a été qualifiée de « COP de l'action » et consensuellement adoptée ainsi par les Parties à la CCNUCC.

Au niveau de la sous-région Afrique centrale, les différents rounds de négociations internationales sont suivis et menés par le Groupe de Travail de la COMIFAC sur les Changements Climatiques (GTCCC) qui réunit sur une base régulière les Points Focaux nationaux de la CCNUCC et négociateurs de la sous-région, pour en définir les positions communes.

Au cours de la rencontre préparatoire des échéances futures sous la CCNUCC tenue du 09 au 11 mars 2017 à Kigali au Rwanda, la sous-région avait décidé de concentrer son attention autour : des Travaux du Groupe de Travail Spécial sur l'Accord de Paris (APA) et l'Organe Subsidaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA). Certains points à l'ordre du jour de ces deux derniers organes avaient fait l'objet de soumissions des vues au Secrétariat de la Convention. En effet, les pays de l'espace COMIFAC avaient exprimé des vues sur les points ci-après

Point 3 : Des indications supplémentaires par rapport à la section d'atténuation de la décision 1 / CP.22, portant sur:

- les caractéristiques des contributions déterminées au niveau national, comme indiqué au paragraphe 26 ;
- l'information pour faciliter la clarté, la transparence et la compréhension des contributions définies au niveau national ;
- la comptabilisation des Contributions Définies au niveau National, des Parties comme indiqué au paragraphe 31.

Point 4 : Des directives supplémentaires en relation avec la communication d'adaptation notamment, en tant que composante des contributions déterminées au niveau national, visée à l'article 7, paragraphes 10 et 11, de l'Accord de Paris.

Point 5 : Les modalités, procédures et lignes directrices pour le cadre de la transparence pour l'action et de soutien visés à l'article 13 de l'Accord de Paris.

Point 6 : Les questions relatives au bilan mondial visé à l'article 14 de l'Accord de Paris,

Point 7 : Les questions relatives à la conformité.

Sous la SBSTA

Les pays membres de la COMIFAC avaient exprimé les vues sur l'article 6 de l'Accord de Paris, incluant :

- Les règles, les modalités et les procédures de mécanisme institué par l'article 6.2.
- Le mécanisme pour contribuer à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et promouvoir le développement durable comme indiqué au paragraphe 4 (article 6.4).
- Les démarches non fondées sur le marché en matière de développement durable comme indiqué au paragraphe 8 de l'accord de Paris (article 6.8).

La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est déroulée du 08 au 18 Mai 2017, à Bonn en Allemagne a concerné les sessions ci-après :

- la quarante-sixième session de l'organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI 46) ;
- la quarante-sixième session de l'organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA 46) et ;
- la troisième partie de la première session du Groupe de travail spécial sur l'Accord de Paris (APA 1-3).

Dans le cadre des travaux des organes subsidiaires, les Parties se sont engagées dans un débat de fonds, sur les différentes soumissions. Les consultations formelles et informelles engagées par les Co-animateurs de l'article 6.2, 6.4 et 6.8 de SBSTA se sont limités sur la nécessité d'une compréhension commune de certaines parties du texte de l'Accord de Paris et sur des considérations générales concernant notamment les principes généraux, les définitions, la portée, la gouvernance, la participation, l'intégrité environnementale, la transparence, l'interconnexion, le partage du profit, les problèmes de transition, etc.

Sous APA, les discussions formelles et les consultations informelles engagées par les Co-animateurs de l'APA ont porté sur des débats de fond. Des progrès substantiels ont été réalisés à cette session pour faire passer les discussions conceptuelles au travail technique ciblé et à la génération d'éléments concrets pour produire un texte.

Les notes d'orientation des Co-animateurs de l'article 6 de SBSTA et des Co-animateurs de l'APA ont laissé une envie de reprise rapide des travaux pour un engagement des débats de fond lors de sa quarante septième session (SBSTA 47) et lors de sa quatrième partie de la première session de APA (APA 1- 4) à Bonn en novembre 2017.

L'importance de la réunion de Bonn s'illustre par le fait qu'elle a été la première session officielle de la CCNUCC depuis la CdP 22 de Marrakech qui a fixé 2018 comme date limite pour l'adoption des règles d'opérationnalisations de l'Accord de Paris. Avec ce délai, le travail technique nécessaire pour mettre en œuvre l'accord de Paris a véritablement pris le devant de la scène à Bonn. Le Groupe de travail spécial sur l'Accord de Paris (APA) a attiré beaucoup d'attention des Parties sur les points pertinents alors que les organes subsidiaires ont consacré énormément de temps aux efforts visant à élaborer le régime post-2020.

Lors de la réunion de Bonn, les délégués des pays membres de la COMIFAC ont activement participé aux négociations. Pour obtenir le maximum de résultats, les délégués de la sous-région ont collaboré dans de nombreux cas avec d'autres groupes tels que le Groupe Africain de Négociateurs (AGN), les Pays les Moins Avancés (PMA), la Coalition des nations abritant les forêts tropicales pluviales (CfRN) et le Groupe G-77 et la Chine.

Au terme des travaux de Bonn, les Parties ont convenu ce qui suit, afin de garantir des avancées substantielles et satisfaisantes sur les points concernés lors de la CDP 23 qui sera organisé par les Îles Fidji à Bonn du 6 au 17 novembre 2017 :

Article 6.2- sous SBSTA :

- les Parties sont invitées à communiquer leurs vues avant le 02 octobre 2017, notamment sur le contenu des directives et en particulier sur leur structure et les domaines, questions et éléments à prendre en considération, y compris ceux que les Parties ont évoqué à la quarante-sixième session.
- Le Secrétariat à organiser, sous la conduite du Président du SBSTA, une table ronde entre les Parties sur la base des vues communiquées, parallèlement à sa quarante-septième session (novembre 2017).

Article 6.4 – sous SBSTA :

- les Parties sont invitées à faire connaître leurs vues avant le 02 octobre 2017 à propos, entre autres, du contenu des règles, modalités et procédures, notamment quant à la structure, aux domaines, aux questions et aux éléments à prendre en compte, y compris ceux qu'ont abordés les Parties à la quarante-sixième session.
- Le Secrétariat, sous la direction de son président, à organiser une table ronde entre les Parties sur la base des communications reçues, parallèlement à la quarante septième session (novembre 2017).

Article 6.8 - sous SBSTA :

- Les Parties sont invitées à communiquer avant le 02 octobre 2017, leurs observations concernant la teneur du projet de décision, notamment la structure et les domaines, les questions et les éléments à traiter, y compris ceux mentionnés par les Parties à la quarante-sixième session du SBSTA.
- Le Secrétariat à organiser, sous la conduite de son président, lors de sa quarante-septième session (novembre 2017), une table ronde entre les Parties sur la base des observations reçues.

Sous APA :

- les Parties sont invitées à soumettre, avant le 15 Octobre 2017, leurs points de vue sur la manière de progresser dans la période postérieure à la quatrième reprise de la session de l'APA (novembre 2017) de manière cohérente, équilibrée et coordonnée, en tenant compte des questions examinées par le SBI et le SBSTA.
- Les Parties sont invitées à faire des soumissions ciblées sur le point 3 de l'ordre du jour avant le 15 septembre 2017. Les Parties devraient prendre en considération les notes informelles préparées par les co-facilitateurs.
Sous la direction des coprésidents de l'APA, une table ronde aura lieu le lundi 6 novembre 2017 sur le point 3 de l'ordre du jour.

- Les Parties sont invitées à faire des soumissions ciblées sur le point 4 de l'ordre du jour d'ici le 15 septembre 2017. Elles devraient prendre en considération les notes informelles préparées par les co-facilitateurs. Sous la direction des coprésidents de l'APA, une table ronde préliminaire aura lieu le samedi 4 novembre 2017 sur le point 4 de l'ordre du jour.
- les Parties sont invitées à faire des soumissions ciblées sur le point 5 de l'ordre du jour avant le 30 septembre 2017. Sous la supervision des coprésidents de l'APA, une table ronde en pré-session aura lieu le samedi 4 novembre 2017 et le dimanche 5 novembre 2017 sur le point 5 de l'ordre du jour.
- les Parties sont invitées à faire des soumissions ciblées sur le point 6 de l'ordre du jour avant le 30 septembre 2017. Sous la supervision des coprésidents de l'APA, une table ronde en pré-session aura lieu le dimanche 5 novembre 2017 sur le point 6 de l'ordre du jour.
- les Parties sont invitées à faire des soumissions ciblées sur le point 7 de l'ordre du jour d'ici le 15 septembre 2017 et une table ronde aura lieu le lundi 6 novembre 2017 sur le point 7 de l'ordre du jour.

De part ses missions, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC se propose d'organiser un atelier sous-régional préparatoire de cette importante échéance future sous la CCNUCC.

2. Objectifs

L'objectif principal de l'atelier sous régional est de définir des positions concertées sur les différents sujets d'intérêt de négociation de l'agenda de la CdP 23, en vue d'assurer une participation active et satisfaisante de la sous-région à cette échéance de la CCNUCC.

Il s'agira spécifiquement de:

- Examiner les différents sujets d'intérêt inscrits à l'ordre du jour de la conférence ;
- Préparer les éléments de position commune pour ces sujets d'intérêt à défendre lors de la conférence ;
- Préparer les soumissions sur des sujets spécifiques pour transmission au Secrétariat de la Convention ;
- Elaborer une stratégie de participation de la sous-région à la CdP 23 ;
- Engager une réflexion sur la gestion des peatlands (tourbières) dans le Bassin du Congo ;
- Permettre un échange d'expérience entre les pays sur la mise en œuvre des CDN.

3. Résultats attendus

Les résultats attendus sont les suivants :

- Les sujets d'intérêt inscrits à l'ordre du jour de la CdP 23 sont appropriés par les participants ;
- Des positions sur les sujets d'intérêt pour la sous-région sont élaborées ;
- Des soumissions de vues sur des sujets spécifiques sont élaborées et transmises au Secrétariat de la CCNUCC ;
- Une stratégie de participation des délégués de la COMIFAC à la CdP 23 est établie ;
- Les participants sont édifiés sur l'existence et l'enjeu sur la gestion des tourbières dans le Bassin du Congo ;
- Les participants sont édifiés et tirent les leçons du processus de mise en œuvre des CDN.

4. Déroulement de l'atelier

Avec l'appui technique de la firme FOKABS, l'atelier sera essentiellement animé par les Experts du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC (SEA, Expert Environnement).

Les travaux se dérouleront essentiellement en plénière et en groupes de travail. Ils consisteront en des présentations techniques qui édifieront d'avantage les participants et leur permettra de contribuer de manière satisfaisante à l'atteinte des objectifs de l'atelier sur la base des consensus obtenus au terme des sessions d'échanges qui suivront les différentes présentations. Aussi, des travaux de groupe seront organisés pour examiner en détail certaines questions.

5. Participants

Les participants à l'atelier se présentent comme suit :

- Les Points focaux nationaux de la CCNUCC ;
- Les Coordonnateurs Nationaux REDD+ ;
- Les Représentants des institutions sous régionales et des partenaires d'appui ;
- Les Experts sous régionaux ;
- Les représentants des institutions de recherche forestière ;
- Les Représentants du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

5. Durée et lieu


L'atelier se déroulera du 28 au 30 août 2017 à Elonda en République du Congo.

6. Budget et sources de financement


Les financements potentiels pour l'organisation de cette rencontre sont : PREREDD+, GIZ et JICA.


Agenda provisoire

Jour 1: 28 août 2017



Horaires	Thèmes	Responsables
08 :00-08 :30	Enregistrement et installation des participants	
Session 0 : Ouverture des travaux		
08:30 – 08:40	Ouverture de l’atelier : Mot introductif du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC	SE COMIFAC
08:40 – 08:50	Présentation des participants	Plénière
08:50 - 08 :55	Présentation des objectifs de l’atelier	Modérateur
08:55-09:00	Adoption de l’agenda	Plénière
09:00-09 :10	Photo de famille	
09 :10-09:30		
Session 1: Décryptage des résultats de la conférence de Bonn sur le climat		
09:30-10:30	Décryptage des résultats des travaux de SBSTA 46	Facilitateur
	Décryptage des résultats des travaux de SBI 46	Facilitateur
	Décryptage des résultats des travaux de APA 1-3	Facilitateur
10:30-11:00	Echanges	
Session 2: Etat de mise en œuvre des CDN		
11:00-12 :00	Etat de mise en œuvre des CDN dans les pays membres de la COMIFAC	Points focaux nationaux CCNUCC
12h00-12h30	Etat et connaissances scientifiques des peatlands (tourbières) dans le Bassin du Congo	Dr IFO Suspense, Université Marien Nguabi
12:30-13:00	Echanges	
13 :00-14 :00	Pause déjeuner	
Session 3: Préparation de la CdP 23		
14:00-15:00	Les enjeux de la CdP 23 de Bonn	Facilitateur
15:00-15 :30	Echanges	Plénière
15 :30-16 :30	Rappels des soumissions de la COMIFAC pour SBSTA 46 et APA 1-3	Facilitateur
16 :30-16 :45	Rappels des soumissions attendus pour SBSTA 47 et APA 1-4	Facilitateur
16 :45-17 :30	Organisation des groupes de travail	Facilitateur
17 :30	Suspension des travaux	

Jour 2: 29 août 2017

Session 4: Préparation des documents pour le Secrétariat de la CCNUCC		
08 :30-10 : 00	Travaux en groupes	Les participants
10 :00 – 10:15		
10 :15-13:00	Travaux en groupes (suite)	Les participants
13:00–14:00	Pause-déjeuner	
14 :00-16 :30	Restitution des travaux de groupe et échanges	Les participants

16 :30-16 :45		
16 :45-17 :30	Consolidation des résultats des travaux en groupe et autres documents	Les participants
17 :30	Suspension des travaux	

Jour 3: 30 août 2017

08 :30-10:30	Définitions des priorités pour la sous région et stratégies de participation de la COMIFAC à la CdP 23 : gestion des stands, etc	Les participants
10 :30 – 10:45		
10 :45-13:00	Préparation d'une feuille de la feuille route	Les participants
13:00–14:00	Pause-déjeuner	
14 :00-15:00	Adoption du communiqué final de l'atelier	Les participants
15 :30-16 :30	Cérémonie de clôture	Officiels
16 :30-16 :45		
17 : 00	Fin des travaux	